

Les recettes de dette et de prestation

Les recettes de dette et de prestation sont les **ressources propres** de la commune, c'est-à-dire les ressources générées par les prestations d'activités ou le patrimoine communal.

Les **recettes de dette** sont des produits financiers récurrents perçus par les communes.

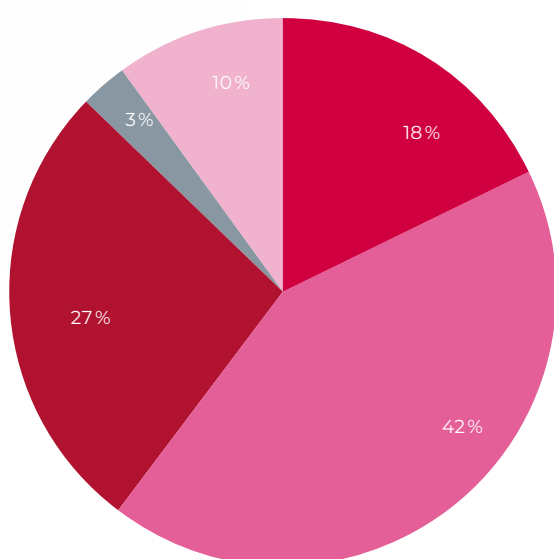
Elles se composent principalement:

- des intérêts ou revenus perçus sur les capitaux placés (comptes de placement, titres de la dette publique, SICAV);
- des dividendes qui proviennent principalement des intercommunales d'énergie);
- du remboursement par des tiers (CPAS, fabriques d'église, zones de police...) de charges d'emprunts relatives aux prêts initialement contractés par la commune pour ces tiers.

Les **recettes de prestation** sont des recettes récurrentes provenant:

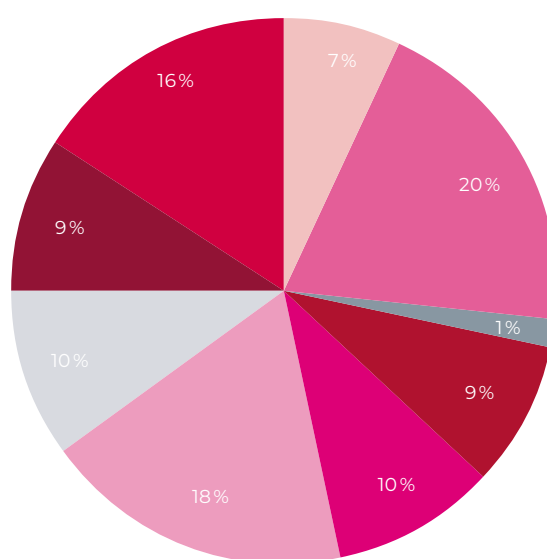
- des biens communaux (loyers, coupes de bois, location de matériel, droits d'entrée dans des infrastructures sportives ou culturelles...);
- des services rendus (recherches dans les registres de population, raccordements aux égouts, interventions de parents dans le transport scolaire ou les frais de garde...);
- des produit de concession du domaine public (p. ex. droit de voirie pour le réseau de distribution d'énergie...).

Détail de la composition des produits financiers – Budgets 2024



- DIVIDENDES - GAZ
- DIVIDENDES - ELECTRICITÉ
- AUTRES DIVIDENDES
- RÉCUPÉRATION DE CHARGES D'EMPRUNT
- REVENUS D'INTÉRÊTS

Détail de la composition des recettes de prestation – Budgets 2024



- FRAIS SCOLAIRES
- CONCESSIONS DE DROITS
- DROITS D'ENTRÉE
- VENTE DE BIENS
- VENTE DE BOIS
- LOCATIONS IMMOBILIÈRES
- PRODUITS DE PRESTATIONS
- CRÉDIT SPÉCIAL DE RECETTE
- PRODUITS DIVERS OU EXCEPTIONNELS



Quelques chiffres

- Les **recettes de dette** s'élèvent en 2024 à 40,9 EUR par habitant et représentent 2,3% des sources de financement des communes.
- Les **recettes de prestation** se montent en 2024 à 117,1 EUR par habitant et procurent 6,5% des recettes communales. Dans certaines communes rurales du sud de la Région, elles peuvent atteindre plus de 25% des recettes ordinaires, suite à l'importance des produits de coupe de bois dans les petites communes forestières.